

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le **26 mai 2026 à 12h à la salle polyvalente de la bibliothèque, 1911, 6^e Avenue, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie**, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

810, rue Mars, La Baie – DM-6124 (id-19142) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment ayant une hauteur maximale de cinq (5) étages au lieu de quatre (4) étages, autoriser un bâtiment avec une hauteur maximale de 20,00 mètres au lieu de 17,00 mètres et autoriser l'aménagement de cases de stationnement intérieur d'une largeur minimale de 2,50 mètres au lieu de 3,00 mètres, sur un immeuble situé au 810, rue Mars, La Baie.

Lot 6 617 079 du cadastre du Québec, voisin du 6885, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6132 (id-19151) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant maximale de 44,00 mètres au lieu de 12,50 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 6 617 079 du cadastre de Québec, voisin du 6885, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 30 avril 2026.

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET